RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : FRELAND KALBLIN

Conclusion sanitaire

2023

La teneur en arsenic a dépassé ponctuellement la limite de qualité sans risque pour la santé. Un suivi renforcé est en place afin d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau.
Cette eau présente par ailleurs un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE KALBLIN FRELAND. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FRELAND), soit 275 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE FRELAND ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE FRELAND » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,2 mg/L**
Valeur maxi : **3,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**
Année prise en compte : **2021**

ARSENIC — C — Anomalie ponctuelle

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **10,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **11 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **13,2 °f**
Valeur maxi : **13,3 °f**

Édité le **27/02/2024**

UDI **068004021**

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1

ARS Grand Est - Délégation Territoriale du Haut-Rhin - Cité administrative - Bâtiment J
3 rue Fleischhauer - CS 50001 - 68026 COLMAR CEDEX
03 69 49 30 41
ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr